

	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	\boxtimes	Back-office - Options
\boxtimes	Négociation - Dérivés sur actions et indices	\boxtimes	Technologie
	Back-office - Contrats à terme	\boxtimes	Réglementation

CIRCULAIRE 025-14 Le 24 février 2014

Coeur Mining Inc. (CDM) Retrait de la cote

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES <u>MEMBRES</u> <u>DE LA CORPORATION CANADIENNE</u> <u>DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS</u> (« <u>LA CDCC</u> ») ET <u>DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »).</u> CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que la Bourse de Toronto a annoncé le 20 février 2014 le retrait de la cote de Cœur Mining Inc. (« Cœur Mining ») à la fermeture de marché le 27 février 2014. Les actions ordinaires de Cœur Mining continueront d'être négociées sur le New York Stock Exchange sous le symbole (CDE).

Coeur Mining Inc. (CDM)

CDCC et M-X détails : Retrait de la cote des actions ordinaires :

Il n'y aura pas de rajustement de contrat pour ces séries d'options.

À la date effective, le 28 février 2014, les modifications apportées à la classe d'options (CDM) seront comme suit :

- Le symbole ne sera pas ajusté et restera CDM.
- Aucune nouvelle série d'options ne sera inscrite aux fins de négociation.
- Seules les transactions de clôture seront permises.
- Toutes les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours seront retirées de la cote à la date effective.
- Le livrable et le CUSIP demeurent inchangés.
- Après la date effective, la fonction auto-exercice ne sera pas disponible.
- Seuls les exercices manuels seront disponibles et devront être traités manuellement par les membres de la CDCC.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Circulaire no : 025-2014 Page 2

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Claude Cyr Vice-président principal, Marchés financiers